



PARQUET FÉDÉRAL
Fédération Volley Wallonie-Bruxelles
Rue de Namur 84
5000 BEEZ

A l'attention de monsieur Benoit CANTINEAU
cantineaubenoit@hotmail.com

Beez, le 16/03/2026

Dossier : **Pf.FVWB/2025-2026/13**

Copie à : Madame Assia RODI et au Frameries Quaregnon VC

Proposition d'accord à l'amiable

Monsieur Benoit CANTINEAU,

Conformément au Règlement Juridique de la FVWB, je vous informe que j'ai décidé de donner suite aux faits relatés dans le rapport d'arbitrage rédigé par madame Assia RODI, arbitre de la rencontre P3bD du 07/02/2026 entre Froidchapelle VC et Frameries Quaregnon VC.

L'enquête a démontré qu'il y a suffisamment de preuves à votre charge que pour donner suite aux faits évoqués.

Le 12/02/2026, mon Office reçoit le rapport d'arbitrage (suite à votre disqualification) en bonne et due forme.

« Lors du match, dès le début, le coach a adopté un comportement inapproprié. J'ai dû lui courir après afin d'obtenir les feuilles de position, que je n'ai finalement reçues qu'au moment de la présentation, lorsqu'il est revenu de mon côté. Je me suis alors renseignée auprès de la table, qui m'a indiqué que ce coach avait déjà un comportement particulier lors du match réservé. Durant le premier set, il contestait chacune de mes décisions, ayant systématiquement quelque chose à dire : il signalait par exemple qu'une joueuse marchait sur la ligne de service alors que, depuis ma chaise, ce n'était pas le cas, ou encore des doubles touches inexistantes, sachant que la règle de la double touche ne s'applique que sur une balle renvoyée dans le camp adverse. À la fin du troisième set, une balle ne touche pas le plafond mais passe à côté d'une barre en fer située au plafond. La trajectoire n'étant pas modifiée, j'accorde le point à Froidchapelle. Les joueuses de Quaregnon se retournent alors vers ma chaise et me hurlent dessus. Ayant déjà sifflé la fin du set, je décide, dès le début du quatrième set, d'attribuer un carton jaune pour leur comportement. Le coach ne comprend pas et n'accepte pas cette décision, malgré les explications données clairement à la capitaine en jeu. Les propos tenus à mon égard, notamment « mais t'es aveugle put*** », auraient d'ailleurs mérité un carton rouge. Peu après cet incident, une attaque de Froidchapelle est contrée par le bloc de Quaregnon, qui touche le ballon et l'envoie out. La joueuse, de mauvaise foi, affirme à son coach qu'elle n'a pas touché la balle. Le coach se met alors à me hurler dessus, allant jusqu'à dire « elle est aveugle celle-là ». Je décide donc de lui attribuer un carton rouge. À ce moment-là, il s'empporte davantage, s'avance sur le terrain (sans y entrer complètement) et hurle dans toute la salle. Son comportement est entendu par l'autre arbitre ainsi que par les spectateurs, et le président du club. Malgré le carton rouge, le coach continue à provoquer en disant « bah ouais, un carton, vas-y, mets-m'en un », marmonne une insulte, ne se calme pas et poursuit ses cris. Je décide alors de le disqualifier. J'ai attendu qu'il quitte la salle avant de descendre de ma chaise, car je me sentais en insécurité et assez effrayée. Je me suis ensuite rendue à la table pour vérifier les sanctions notées. Malheureusement, seule la disqualification a été inscrite, sans

mention du carton rouge ni de l'expulsion, étant donné que tout s'est enchaîné très rapidement. Après le départ du coach, l'animosité des joueuses ne s'est pas arrêtée. Elles ont continué à adopter une conduite antisportive jusqu'à la fin du match. À l'issue de la rencontre, je demande s'il y a un commentaire à ajouter sur la feuille de match. La capitaine d'équipe écrit un commentaire tout en me disant que je n'ai pas bien arbitré et qu'elles n'ont pas su venir me parler. Énervée, je lui réponds qu'à un moment donné, lorsqu'on a quelque chose à dire en tant que capitaine, on vient à la chaise. À aucun moment elle n'est venue me parler directement ; elle n'a fait que crier depuis l'autre côté du terrain. Les joueuses ont poursuivi en affirmant qu'en 32 ans de volley, elles n'avaient jamais vu cela. Je leur ai répondu que, personnellement, je n'avais jamais vu des joueuses se comporter de cette manière et que cela ne donnait pas une bonne image de leur club. Après le match, j'ai attendu avec le président et la déléguée au terrain que ma maman revienne, car je ne me sentais pas en état de conduire suite à ces échanges. Je tiens enfin à remercier le club de Froidchapelle, qui a été exemplaire avec moi et a su gérer la situation de manière très correcte »

Dans le cadre de l'enquête préliminaire :

Le 13/02/2026, mon Office demande des précisions à l'arbitre sur l'attitude de monsieur CANTINEAU suite à sa disqualification.

« (...) Au cours du match, le coach a contesté de manière répétée mes décisions arbitrales. Il a d'abord élevé la voix à mon encontre suite à l'une de mes décisions, en me criant dessus depuis son banc. Son comportement s'est ensuite intensifié puisqu'il s'est mis à hurler en direction du terrain et de l'arbitrage.

Face à cette attitude, j'ai décidé de lui adresser une carte rouge. Après cette sanction, son comportement ne s'est pas apaisé et les protestations ont continué. J'ai alors prononcé sa disqualification.

Avant même que je ne lui notifie officiellement la disqualification, il m'a déclaré : « Vas-y, mets-moi d'autres cartes ».

Après la disqualification, il a continué à crier et à marmonner des propos jusqu'à sa sortie complète de la salle. Une fois sorti du terrain, il s'est placé derrière une vitre et a continué à s'adresser à ses joueuses. De ma position d'arbitre, assise sur ma chaise, je ne pouvais pas entendre précisément ses propos ni en distinguer clairement le contenu.

À la fin du match, il a déclaré à ses joueuses : « Moi, je ne lui serre pas la main à celle-là », en parlant de moi. Il a finalement accepté de me serrer la main après l'intervention d'une de ses joueuses.

Lors des formalités d'après-match, il a ignoré ma présence et s'est adressé à sa capitaine en faisant des commentaires tout en me regardant. Je ne suis pas en mesure de rapporter ses paroles exactes (...) Rodi Assia »

Le 17/02/2026, mon Office vous demande votre version des faits ainsi que le témoignage de mesdames Véronique VANDERMEERSCH (capitaine de l'équipe de Frameries Quaregnon VC) et Isabelle WIAME (marqueuse de Froidchapelle VC).

Le 20/02/2026, mon Office reçoit le témoignage de madame Véronique VANDERMEERSCH

« (...) En tant que joueuse et capitaine, tout a commencé au 1er set avec plusieurs remarques de l'arbitre concernant notre position au filet sur notre service (...)

Suite à cela, sans contester, nous nous écartons exagérément pour être sûres de ne plus recevoir de remarques.

Ensuite au 2ème set, au moment où je m'apprête à servir, je suis appelée pour faire une remarque à notre coach.

Je ne comprends pas bien de quoi elle me parle mais mon coach me fait signe qu'il a compris. Cela me déconcerte un peu avant mon service car c'est déjà la 4ème fois qu'elle m'appelle à la chaise.

Nous perdons ce 2ème set et sommes menées dans le 3ème mais nous sommes en train de faire une belle remontée.

A 24 Froidchapelle fait une attaque out. L'arbitre donne le point à Froidchapelle.

Nous levons alors les bras vers elle en plaidant notre cause et en lui disant que la balle est out.

Elle ne m'appelle pas à la chaise mais dit que la balle a été touchée mais ne précise pas par quelle joueuse. Je demande à ma centrale si elle l'a touchée (c'était la seule sur la trajectoire)

Elle me jure que non donc nous essayons de le dire à l'arbitre qui descend déjà de sa chaise.

Nous comprenons que sa décision est prise et levons les bras en signe de frustration et regagnons le banc. Et c'est tout. Je tiens à le préciser. Aucune insulte, aucun geste offensant ou menaçant. Dans notre tête nous préparons le set suivant. Je ne remonte pas sur le terrain pour ce set. Et observe depuis le banc. Mon équipe reprend place sur le terrain. L'arbitre appelle la capitaine remplaçante et lui montre un carton jaune. Elle annonce le donner à toute l'équipe pour « mauvais comportement » (A la fin du match lorsque j'attendais pour mettre ma note j'ai voulu savoir exactement ce que nous avions fait. Madame Rodi s'est bornée à me répondre « votre comportement ») Nous sommes choquées mais nous avons toujours un match à jouer donc nous n'avons rien dit. Pendant ce dernier set Froidchapelle touche le plafond avec la balle. On ne parle pas d'une balle qui a été perdue de vue. La balle a été déviée suite au choc avec une poutre du plafond. C'était clairement visible. Toute mon équipe s'attend à ce que la balle soit sifflée mais il n'en est rien donc nous crions que ça touche. Je note à ce moment là depuis le banc que l'arbitre ne regardait même pas vers le plafond quand c'est arrivé mais droit devant elle. C'est à ce moment que notre coach s'est emporté verbalement en criant en patois « ouvre tes zies grosse » L'arbitre lui a donné un carton jaune et puis un carton rouge. Mon coach conscient de son erreur savait déjà quelle serait la sanction et commençait à quitter le terrain. Nous avons attendu que l'arbitre consigne cela dans la tablette pour reprendre le match. Toujours dans ce même set nous avons constaté qu'une joueuse de Froidchapelle a marché à deux reprises sur la ligne de service. Aucune réaction de l'arbitre. (Il y a eu également une double touche sur 3ème balle qui n'a pas été sifflée pour Froidchapelle mais je ne me souviens plus dans quel set (Mais nous en avons eu des sifflées contre nous)) Mais aucun commentaire de notre part non plus car la situation était déjà assez tendue. Avec le moral en baisse nous avons continué à nous battre mais le match s'est arrêté sur ce set. A la fin du match, malgré la déception toute l'équipe est allée serrer la main de l'arbitre, des adversaires et de la table. C'était un match avec des injustices mais nous comptons en rester là. Sauf que lorsque j'attendais pour signer, j'ai constaté que l'arbitre rédigeait déjà une note à notre sujet avec un plaisir évident. J'ai donc décidé de mettre également une note concernant son arbitrage. L'arbitre a essayé de me décourager en me disant je cite « Ce n'est pas la peine de mettre une note j'en ai déjà mis une » J'ai eu la sensation qu'elle voulait me dissuader et même de m'intimider en me disant que « de toute façon j'allais passer en commission ». Un peu abasourdie par la tournure des événements j'ai voulu dialoguer calmement. J'ai dit que je voulais mettre cette note car j'en avais le droit et qu'il y avait eu selon moi beaucoup d'erreurs de sa part. J'ai essayé d'expliquer qu'en 29 années de volley je n'avais jamais eu de carton, ni connu de situation pareille. Le ton de l'arbitre envers moi était très arrogant et agressif. J'ai eu droit à des remarques du style « Je suis étonnée que vous n'avez jamais eu de cartons » ou « Dommage qu'il n'y avait pas de caméras vous auriez vu votre comportement » J'ai répliqué calmement que j'aurais aimé avoir les caméras également comme ça elle aurait pu constater ses erreurs. J'ai signé et nous en sommes restées là verbalement. Pour moi cela aurait pu en rester là tout court. Nous savons qu'il n'est pas facile d'arbitrer, nous sommes conscientes que les erreurs font partie du jeu. Mais en tant que capitaine je ne peux accepter tout ce dont elle accuse mon équipe. Je ne cautionne pas la phrase de mon coach. Il est bien conscient également qu'il n'aurait pas dû s'emporter et dire cela (..) Vandermeersch Véronique »

Le 22/02/2026, mon Office reçoit le témoignage de madame Isabelle Wiame

« (..) Je souhaite confirmer les faits rapportés concernant le déroulement du match.

En ce qui concerne les règles d'arbitrage, je me réfère entièrement à l'arbitre présente ce jour-là.

Je confirme qu'elle a fait face à un manque de respect tout au long de la rencontre.

Je ne suis pas en mesure de répéter textuellement tous les propos qui ont été tenus, car j'étais concentrée sur la gestion de la tablette pour l'encodage des sanctions.

Toutefois, le ton employé et l'attitude générale étaient déplacés et pas très courtois...

Je trouve regrettable d'en arriver à de telles situations (..) Isabelle Wiame »

Le 22/02/2026, mon Office reçoit un courriel de monsieur Johnny Penninckx (non présent lors des faits), Président de Frameries Quaregnon VC, qui s'étonne de la tournure des événements et du comportement reproché aux joueuses de l'équipe, comportement qui ne leur correspond pas.

Le 23/02/2026, mon Office reçoit la version de monsieur Benoit Cantineau (copie du mail envoyée au responsable CPA du Hainaut)

« (..) Je préfère t'écrire à tête reposée afin de te faire un retour clair sur le déroulement de ce match.

Dans les deux premiers sets, il n'y a rien à signaler : les écarts étaient nets et il n'y a pas eu de situation litigieuse.

C'est à partir du troisième set que les choses se sont tendues. Deux doubles touches sont sifflées contre nous. Je les accepte, même si une situation similaire se produit une balle plus tard en faveur de Froidchapelle. Je fais simplement la remarque et je reçois immédiatement un avertissement.

Nous terminons ce set avec cinq points de retard, que nous parvenons à réduire de deux unités. Sur un service chez nous, une attaque d'une gauchère au poste 4 tombe clairement à l'extérieur du terrain. L'arbitre signale pourtant un toucher de notre bloc, décision qui m'a semblé très improbable.

Ma capitaine, Véronique, intervient alors pour exprimer son désaccord. La tension monte.

Au début du quatrième set, mes joueuses reçoivent une carte jaune collective, sans que nous comprenions réellement la raison, d'autant plus que seule ma capitaine était allée discuter.

Plus tard dans le set, une balle touche le plafond sur une défense de Froidchapelle sans sifflement de l'arbitre.

Sous l'énervement, j'ai eu des paroles déplacées en patois. " ouvre tes yeux grosse "

J'ai alors reçu une carte jaune et rouge. J'assume entièrement cette sanction, car il s'agit d'un manque de discernement de ma part.

Ce que j'ai toutefois moins apprécié, c'est la suite. Après le match, ma capitaine a souhaité également rédiger un rapport. La première réaction de l'arbitre a été :

« Vous voulez vraiment perdre votre temps en commission d'arbitrage ? »

ainsi que :

« Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez jamais eu de carton cette année avec ce comportement. »

Or, mes joueuses ont toujours été exemplaires. Certaines n'ont jamais reçu de carte jaune de leur vie. C'est également mon cas, et pourtant j'ai connu des matchs bien plus tendus que celui-ci.

Je prendrai acte de la décision de la commission, quoi qu'il en soit.

Je pense simplement que, parfois, un peu d'empathie et la capacité à se remettre en question après une erreur peuvent aider à apaiser les situations. C'est ce qui, selon moi, a manqué ici.

Pour ma part, l'affaire est désormais classée (..) »

-
- **Conformément à l'article 142 du ROI ACHVB, l'arbitre de la rencontre a respecté les règles d'introduction d'un rapport d'arbitrage, mon Office dit la procédure régulière en la forme.**
 - **L'arbitre de la rencontre était dans l'obligation de rédiger un rapport à votre rencontre (suite à disqualification).**

Art 142 ROI ACHVB : Rapport – Réclamation Sous peine de l'amende prévue :

1. L'arbitre qui a disqualifié un joueur, un coach ou un délégué au terrain doit introduire un rapport

d'arbitrage (signé de façon manuscrite ou numérique) par simple courrier ou courriel au parquet fédéral, au plus tard le 5ème jour ouvrable à compter du jour de survenance des faits sur formulaire officiel de l'A.C.H.V.B.. Une copie, de ce rapport est envoyée au responsable de la C.P.A. ou de son représentant dûment habilité à cet effet. Le responsable de la C.P.A. communique lors de chaque début de saison le(s) nom(s) de la / des personne(s) dûment habilitée(s) à cet effet.

2. L'arbitre doit introduire, dans le délai et selon les modalités décrites au point 1 ci-dessus, un rapport détaillé en 1 (un) exemplaire, sur formulaire officiel, si un incident important s'est produit avant, pendant ou après la rencontre.

3. Un rapport introduit par un arbitre peut être classé sans suite par le parquet fédéral de la FVWB ou faire l'objet d'une proposition de règlement amiable ou être renvoyé devant la chambre juridique de 1ère instance de l'A.C.H.V.B.

- **Conformément à l'article 23.2.1 des Règles Officielles de Volley-Ball FIVB, les décisions du premier arbitre durant la rencontre sont souveraines :**

« Le 1er arbitre dirige le match du début à la fin. Il a autorité sur tous les membres du corps arbitral et les membres des équipes. Pendant le match, ses décisions sont souveraines (..) »

Conformément à l'article 21.3.3 des Règles Officielles de Volley-Ball FIVB, l'échelle des sanctions a été scrupuleusement respectée par l'arbitre de la rencontre.

21.3.3 Disqualification

21.3.3.1 Un membre de l'équipe qui est sanctionné par une disqualification doit être remplacé légalement/exceptionnellement et immédiatement s'il est sur le terrain et doit se rendre au vestiaire de l'équipe pour le reste du match sans autres conséquences.

21.3.3.2 La première attaque physique ou agression menaçante est sanctionnée par une disqualification sans autre conséquence.

Mon Office relève que :

- **votre comportement (emportements répétitifs) justifie la sanction prise par l'arbitre**
- **vous n'avez respecté que partiellement la décision prise par l'arbitre à votre rencontre.**

Après votre disqualification, vous auriez dû vous rendre dans un vestiaire sans vue directe sur la rencontre.

Vous n'avez pas contredit cette précision demandée à l'arbitre par mon Office.

- Mon Office relève que votre sanction peut être aggravée puisque vous étiez coach de l'équipe de Frameries Quaregnon VC lors de la rencontre (article 26.8 du Règlement Juridique de la FVWB)
- Mon Office ne relève aucun élément à l'encontre du club Frameries Quaregnon qui, conformément à l'article 15.2 du Règlement Juridique du ROI de la FVWB, pourrait être reconnu coresponsable du comportement de son coach.
- Mon Office vous rappelle les articles 20.1.1, 20.1.2 et 20.2.1 des Règles Officielles de Volley-Ball FIVB et vous prie de les respecter à l'avenir :
 - 20.1.1 « Les participants doivent connaître les règles officielles de Volley-Ball et les respecter »
 - 20.1.2 « Les participants doivent accepter avec un esprit sportif les décisions des arbitres, sans les discuter (..) »
 - 20.2.1 « Les participants doivent se conduire respectueusement et courtoisement dans un esprit FAIRPLAY, non seulement à l'égard des arbitres mais aussi à l'égard des autres officiels, de leurs adversaires, de leurs partenaires et des spectateurs. »

Au vu de l'enquête préliminaire et des considérations qui précèdent, une sanction appropriée est donc requise.

Pour ne pas avoir respecté l'article 23.3.3.1. des Règles Officielles de Volley-Ball FIVB, conformément à l'article 27.1 du Règlement Juridique de la FVWB, mon Office vous propose le **règlement à l'amiable** suivant :

- Monsieur **Benoit CANTINEAU** (licence numéro 450599738, affilié au club de Frameries Quaregnon VC) est suspendu de toutes fonctions officielles pour un (1) week-end de championnat avec sursis jusqu'au 30/06/2027
- Conformément à l'article 25.2 du Règlement Juridique de la FVWB, un montant forfaitaire de 50 euros est à verser pour le 16/04/2026 sur le compte BE69 0011 4444 2978 de la FVWB avec, en communication, les références du dossier.
- Aucune sanction n'est prise à l'égard de Frameries Quaregnon VC

Vous êtes invité(e)s à contacter mon office (parquet@fvwb.be) au plus tard le 23/03/2026 pour m'informer si cet accord à l'amiable vous convient.

Dès acceptation, dans le délai imparti de cette proposition, aucune suite ne sera donnée à ce dossier qui sera alors clôturé de manière définitive.

Si vous ne donnez pas suite à cette proposition, vous serez en principe cité(e)s à comparaître devant le Comité Juridique compétent.

Veillez noter que, dans ce cas, le Parquet fédéral n'est pas obligé de maintenir la proposition de règlement à l'amiable mentionné ci-dessus.

A l'audience du Comité Juridique, le Parquet fédéral peut requérir une sanction plus sévère.

Dans le cas d'une condamnation, tous les frais liés à cette séance (frais forfaitaires et déplacements du Comité Juridique, Parquet et témoins) seront à charge de votre club.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Michael SURETING
Procureur fédéral FVWB